

Image not found or type unknown



# Succession pour terminer la succession de mon père

Par **costa claudine**, le 10/07/2017 à 15:21

[smile36]bonjour;

mon père était remarié avec une femme sans enfant ,mon père est décédé il y a dix ans ,pour la succession, sa femme a été placée sous tutelle ,maintenant a son tour elle est décédée ,maintenant le notaire a nommé un généalogiste dont les recherches sont infructueuses ,je pense qu'il va bientôt rendre son certificat de vaines recherches ,pour nous a-t-on besoin de l'accord de la juge des tutelles pour terminer la succession étant donné que nous n'avons rien de la part de ma belle mère que sa part est pour les domaines merci de bien vouloir me répondre. cordialement .C.COSTA